

Mémoire présenté à la Commission sur l'école francophone

Par le

**Secteur Éducation du Forum de concertation des
organismes acadiens**

Novembre 2008

L'éducation : au centre de l'épanouissement identitaire

Permettez-nous, monsieur le commissaire LeBlanc, de vous remercier en partant, de nous permettre encore une fois de participer à cette autre importante consultation sur l'éducation. Nous nous réjouissons que cette consultation porte explicitement sur l'école francophone, que nous appelons aussi **l'école acadienne et francophone**. Comment vouloir renforcer notre identité communautaire si on n'ose pas nommer cette identité ? Comme Radio-Canada vient enfin de le faire en Atlantique en s'appelant « Radio-Canada Acadie ».

L'éducation est le premier secteur dans lequel la dualité a été implantée, où la communauté acadienne doit donc assumer toutes les responsabilités en termes de succès et d'échecs. C'est au centre de notre projet de société égalitaire. Bien sûr, comme on le verra plus loin dans ce mémoire, il est possible que la province n'ait pas subventionné notre système d'éducation homogène à la hauteur de nos intentions, de nos ambitions, et de nos besoins. Mais, il n'en tient qu'à nous de définir l'orientation et la portée de notre système, et nous souhaitons que les travaux de cette Commission nous permettent de se doter enfin d'un système d'éducation de la plus haute qualité, si essentiel à nos enfants.

Notre présentation aspire à faire des recommandations qui permettront d'atteindre l'excellence et le développement optimal de nos enfants dans une société plus juste et égalitaire. Ce document constitue en sorte une Déclaration commune des organismes membres du secteur de l'éducation à l'intérieur du Forum de concertation des organismes acadiens de la nouvelle SANB. Comme Déclaration, certains énoncés vous apparaîtront généralistes, mais nous les éluciderons lors des échanges que nous aurons lors de notre présentation. Par ailleurs, nous supportons aussi, comme secteur, l'ensemble des mémoires particuliers de chacun des membres du secteur qui seront ou qui ont été présentés devant vous.

D'entrée de jeu, nous tenons à affirmer :

- **qu'on ne peut plus se permettre, dans notre système, d'avoir *seulement* une programmation généraliste mal adaptée aux besoins spécifiques de nos enfants et que l'on doive, *en plus*, accommoder le maximum d'enfants en tant qu'individus ;**

- qu'on ne peut plus se permettre de subir des réformes à chaque changement de gouvernement ;
- qu'une intervention la plus précoce possible est primordiale à des fins d'apprentissage par une pédagogie par le jeu et non scolarisante;
- que l'appellation « Des enfants au premier plan » soit plus qu'un slogan et devienne une réalité ;
- que les intervenants en éducation aient les moyens financiers et éducatifs pour donner l'éducation nécessaire à nos enfants, et que les parents et la communauté y trouvent leur compte ;
- que la communauté acadienne et francophone du Nouveau-Brunswick puisse gouverner l'ensemble de son système d'éducation de la petite enfance au postsecondaire, collèges communautaires et université, de même que l'alphabétisation familiale, l'alphabétisation, et les Universités du troisième âge. Nous préconisons un continuum dans l'approche de l'éducation acadienne et francophone, soit le développement d'une culture d'apprentissages et de formation continus.

A) Une dualité « mur à mur »

La dualité en éducation avec un grand « É » est au centre des efforts de notre communauté « égalitaire » et « identitaire » afin d'assurer notre épanouissement et notre pérennité. **On ne peut plus lésiner sur la portée de cette dualité en éducation, dualité qui doit s'étendre de la petite enfance au postsecondaire.**

Il va de soi que même à l'intérieur du secteur de l'éducation, il puisse y avoir l'application d'une dualité asymétrique, principalement pour la petite enfance et l'éducation postsecondaire, comme on le verra dans les propositions qui suivent.

On nous a appris que « tout se passe avant l'âge de six ans ». Nous comprenons que, comme la Commission sur le postsecondaire se limitait au « postsecondaire », cette Commission *couvre principalement les dossiers* concernant l'école, de la maternelle à la douzième année. Nous croyons

pourtant que c'est un point de départ *un peu limité*, quoique nous reconnaissons qu'il y a dans le document de consultation de cette Commission des références aux services de la petite enfance, par exemple.

Nous recommandons:

1. **que, comme point de départ, tout le secteur de l'éducation acadienne et francophone au Nouveau-Brunswick devienne dualiste, quitte à ce que cette dualité soit asymétrique. Pour la maternelle à la douzième année, on maintiendrait le ministère de l'Éducation dans sa dualité actuelle;**
2. **que tout le secteur de la petite enfance, y compris les Centres (francophones) de la petite enfance et de la famille actuellement intégrés au ministère du Développement social soient gérés de façon dualiste et autonome au sein de ce ministère, et que l'on établisse à moyen terme un ministère dualiste de la Famille qui intégrerait *les* services à la petite enfance et les services spécialisés à l'appui des familles au préscolaire, ainsi que l'alphabétisation familiale et la jeunesse;**
3. **que notre université et nos collèges communautaires puissent continuer à loger à l'intérieur du ministère actuel de l'Éducation postsecondaire, Formation et Travail ou un autre ministère semblable à créer qui devra être dualiste. Une direction homogène francophone et dualiste devra être clairement établie pour les gérer. Cet espace administratif et gouvernemental devra être négocié et validé par la communauté acadienne;**
4. **que la mise en place de Centres de la petite enfance et de la famille (incluant les services de garde publics) soient facilités au sein des communautés francophones et à proximité des écoles françaises afin de récupérer les enfants des ayants droit provenant des familles exogames, d'accueillir et d'accompagner les familles acadiennes et exogames en offrant des services en français. Ces centres permettront d'utiliser des locaux vacants dans nos écoles, mais également, de valoriser les intervenants et les éducateurs qui oeuvrent au sein des services de garde et autres services d'intervention précoce;**

5. **que la teinte « entrepreneuriale » genre « entrepreneuriat économique » actuellement accrochée au concept de l'école communautaire soit mieux circonscrite et soit plus axée sur le développement global de l'individu, afin de promouvoir davantage une culture d'apprentissage et de formation continus ;**
6. **que des locaux disponibles dans nos écoles soient aussi offerts pour y établir des programmes d'alphabétisation *familiale* pour soutenir les parents dans la réussite scolaire de leurs enfants, de même que des programmes d'alphabétisation tout courts, et que les formatrices soient elles aussi traitées dignement et équitablement en termes de conditions de travail et de salaires;**
7. **que des locaux soient aussi disponibles pour les activités des Universités du troisième âge.**

De tels aménagements permettraient à la communauté acadienne de réellement contrôler *et gouverner* l'ensemble de son système d'éducation, si essentiel au développement holistique de nos enfants et de notre communauté. Une telle opération permettrait aussi à la province, selon notre compréhension, de remplir pleinement ses obligations en éducation conformément aux exigences des différentes législations linguistiques qui ont cours actuellement dans cette province.

Nous envisageons très bien pour l'avenir cette école « vraiment communautaire » où le petit-enfant et le grand-parent pourront un jour aller à l'école ensemble. Il faut créer au sein de nos communautés un milieu ambiant au sein duquel l'apprentissage à tout âge fait partie du quotidien, *et c'est ce qu'on appelle le « continuum » en éducation*. Ça prend des mesures *courageuses et imaginatives* comme celles-là pour sortir nos communautés de la morosité, de la peur du lendemain, du cercle vicieux de la pauvreté, de l'indifférence civique.

B) Le financement

Il faut *faire une distinction* entre l'égalité formelle et l'égalité réelle. Il est su que le livre français coûte plus cher que le livre anglais, par exemple. On parle même d'une différence moyenne de 20% à 30% plus cher.

On sait qu'il y a une majorité des familles acadiennes qui vivent en milieu rural. On sait aussi que le transport scolaire coûte plus cher à la campagne que dans les villes.

D'ailleurs, quant aux tâches supplémentaires assignées aux intervenants en milieux scolaires minoritaires pour faire du renforcement identitaire, des études nationales ont démontré que les écoles francophones ont aussi besoin de plus de personnel que dans les écoles anglophones.

Nous recommandons donc :

8. **que les montants d'argent alloués à l'éducation francophone au Nouveau-Brunswick soient majorés et ventilés en fonction des coûts réels que ça entraîne de faire de l'éducation en français ;**
9. **que le vérificateur provincial des finances au Nouveau-Brunswick fasse une enquête exhaustive sur l'utilisation par le gouvernement provincial depuis au moins dix ans des fonds fédéraux envoyés au Nouveau-Brunswick pour notre système francophone d'éducation et les programmes de langues officielles.**

On est en droit de se demander si des montants d'argent destinés au Programme de langues officielles en enseignement – PLOE) ont été détournés de leur vocation première pour se retrouver dans les fonds généraux de la province. Si cette enquête s'avérait concluante, nous recommandons que cet argent soit redonné à la section francophone du ministère de l'Éducation à des fins de rattrapage, afin de bâtir de nouvelles écoles ou d'agrandir les trop petites, afin de sortir nos enfants des roulottes, surtout dans le sud de la province.

C) Un plan éducatif à long terme

Nous ne pouvons plus compter le nombre de consultations et de réformes en éducation qui ont eu lieu depuis les derniers trente ans. **Nous recommandons :**

10. **que la communauté acadienne et francophone du Nouveau-Brunswick, dans son rôle de gouvernance dualiste du secteur de l'éducation se dote d'un plan éducatif pour au moins les prochains 10-15 ans que le ministère de l'Éducation s'engagera à respecter, et que les gouvernements et ministres qui viendront par la suite soient aussi astreints à respecter ce plan éducatif à long terme. Il va de soi qu'un tel plan devra comprendre des objectifs précis et mesurables, et**

que des évaluations annuelles devront être faites de même que des ajustements si nécessaire;

- 11. qu'une campagne d'envergure de valorisation de l'éducation et des métiers et des professions liés à l'éducation soit entreprise sur le plan provincial et dans les régions, en s'assurant qu'il y ait des ressources appropriées pour la bien faire;**
- 12. qu'un programme équitable, ciblé sur l'accessibilité financière de nos jeunes aux études postsecondaires, soit implanté;**
- 13. que la formation en éducation des adultes soit reconnue par la direction dualiste et francophone du ministère, et par le ministère lui-même;**
- 14. qu'une autre campagne soit aussi tenue afin de promouvoir une culture d'apprentissage en français, et des mérites de la formation continue dans notre langue, en s'assurant d'avoir les ressources appropriées pour ce faire;**
- 15. que dès la 10^{ième} année, l'on ait un programme établi de préparation de nos jeunes à la poursuite des études postsecondaires en français, tant techniques que universitaires, et que nos orienteurs soient aussi mieux formés à cette fin pour mieux encadrer nos jeunes.**

d) La construction identitaire et le développement global de l'enfant

Pour une communauté comme la nôtre en voie d'affirmation identitaire, nous sommes convaincus que les interventions les plus précoces en matière de développement sont le meilleur gage de réussite. Cela commande qu'en aval, la formation des maîtres et des autres intervenants en éducation soit la plus complète possible; que des interventions de renforcement identitaire soient entreprises dans les familles grâce à l'apport des parents; que des interventions d'appoint soient aussi ciblées pour les familles exogames. Toutes ces interventions optimales doivent viser au développement global de l'enfant.

Nous recommandons donc :

- 16. que les cours de formation des enseignants comprennent l'obligation de suivre le cours spécialisé d'éducation en milieu minoritaire francophone pour tous, et l'obligation de suivre un cours en histoire acadienne (y incluant celle des arts**

- et de la culture) pour les futurs enseignants qui se destinent à faire de l'enseignement en Acadie de l'Atlantique;
17. que le renforcement identitaire soit présent dans toutes les matières;
 18. qu'une politique culturelle soit plus *également* implantée dans l'ensemble des districts scolaires, en y ajoutant les moyens financiers appropriés pour ce faire, et en s'assurant qu'il y ait de l'espace pour une touche régionale à cette politique;
 19. que les métiers et la formation à vocation industrielle soient aussi valorisés que les métiers professionnels et la formation à vocation universitaire, en s'assurant d'avoir les ressources appropriées pour ce faire;
 20. que la pratique des arts soit intensifiée dans nos écoles, se conformant ainsi aux recommandations des États généraux sur les arts et la culture. En ce sens-là, que l'on développe aussi des programmes arts-études, afin de permettre une intensification de la pratique des arts, si nécessaire au développement de l'identité culturelle;
 21. que l'on pratique plus de sports pour tous les étudiants dans nos écoles, et que l'on encourage l'implantation de programmes sports-études là où c'est possible et voulu;
 22. que l'on encourage l'établissement de programmes arts-études, sports-études ou encore en développement international en régions, et que des budgets d'appoint soient octroyés à cette fin afin de faciliter l'établissement de tels programmes en régions. L'égalité réelle doit aussi viser l'égalité rurale, urbaine et régionale;
 23. que l'école communautaire serve surtout à intégrer nos jeunes à leur communauté, et la communauté à leur école.

On ne peut développer des individus à part entière sans les développer en même temps dans leur corps et leur âme. Les spectres et les réalités de l'obésité, de l'anorexie, du suicide et de la maladie mentale sont trop présents dans nos écoles d'aujourd'hui. Des décisions passées ont réduit la place des sports et des arts dans nos écoles, ce qui a été une aberration.

Il n'y a jamais eu autant de documents énonçant les plus beaux principes sur l'école, la formation à donner, sur la place prépondérante de l'enfant dans le système, sous l'appellation de « Les enfants au premier plan ». Tout cela est bien beau, mais il faut avoir les moyens de nos intentions.

Avec le nombre réduit d'enfants que nous avons, il faut plus que jamais « ne pas rater » le peu d'enfants que l'on a. Il y a urgence d'agir, de passer de la parole aux actes. **Nous avons besoin, avant tout, d'enfants qui aiment apprendre, qui savent lire, écrire, compter, mais qui connaissent leur histoire. Nous avons besoin d'enfants qui savent penser de façon autonome, qui savent analyser, critiquer, proposer et qui comprennent aussi comment le monde politique, social, culturel, financier et économique fonctionne.**

La connaissance n'a jamais été aussi accessible. Il n'est pas surprenant que l'on soit plusieurs à dire « que nos enfants en savent souvent plus que nous à leur âge ». On peut s'en réjouir, parce que c'est fabuleux. Mais, on peut aussi s'en inquiéter, car plusieurs de nos enfants deviennent trop rapidement des adultes, avec des problèmes d'adultes.

Bien sûr que nos jeunes ont besoin d'instruction, mais ils ont plus que jamais besoin d'éducation. **Ils ont tout simplement besoin d'apprendre à vivre, à bien vivre comme individu et comme citoyen...à être heureux en ayant les outils pour l'être.**

L'école est le lieu privilégié pour aider nos jeunes à apprendre à vivre physiquement avec d'autres humains. Ce n'est pas parce qu'un jeune a 100 amis virtuels sur « Facebook » qu'il a un ou une amie réel.le. Nos jeunes ont le droit aux rêves, mais ils ont aussi le droit d'apprendre à vivre les deux pieds sur terre.

D) Conclusion

Monsieur le Commissaire, vous aurez compris que nous considérons l'éducation acadienne et francophone comme étant le fondement d'un grand projet de société acadien. En ce sens-là, nous nous inscrivons dans la ligne de pensée du grand Premier ministre qui disait « s'instruire, c'est s'enrichir »....s'enrichir matériellement soit, mais aussi s'enrichir moralement, spirituellement, civilement, pour ne pas tout simplement dire « globalement », tant pour les individus que pour notre

communauté et notre peuple. Vous pouvez donc considérer, comme nous le disions au début de notre présentation, les énoncés communs ci-haut mentionnés comme étant, en quelque sorte, les composantes d'une Déclaration commune pour une véritable école acadienne et francophone au Nouveau-Brunswick. Énoncés complétés dans les mémoires présentés par plusieurs organismes membres de notre secteur. Ce sont des énoncés et des recommandations qui se présentent comme des éléments constitutifs d'une véritable dualité en éducation qui mène à l'égalité réelle de notre communauté en cette province. Nous souhaitons donc que vous puissiez intégrer nos recommandations dans votre rapport final, afin d'actualiser et de moderniser les réalités de l'éducation acadienne et francophone dans notre système dualiste de l'éducation au Nouveau-Brunswick, pour permettre aux Acadiens, Acadiennes et Francophones d'accéder à une pleine égalité réelle, digne de ce nom et conforme aux législations en la matière. Merci!

Novembre 2008

Liste des membres du secteur éducation

Association des enseignants et enseignantes francophones du Nouveau-Brunswick(AEFNB)

Association des Universités du troisième âge du Nouveau-Brunswick(AUTANB)

Association francophone des parents du Nouveau-Brunswick(AFPNB)

Fédération d'alphabétisation du Nouveau-Brunswick(FANB)

Fédération des conseils d'éducation du Nouveau-Brunswick(FCENB)

Fédération des étudiants et étudiantes du Campus universitaire de Moncton(FÉÉCUM)

Fédération des jeunes francophones du Nouveau-Brunswick(FJFNB)

Société des enseignantes et des enseignants retraités francophones du N.-B. (SERFNB)

Université de Moncton(U de M)